



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

30/08/2021



0000179256

**Direction générale
de l'offre de soins**

Direction générale de l'offre de soins
La Directrice générale
Sous-Direction de la Régulation
De l'offre de Soins
Bureau R4
DGOS-R4@sante.gouv.fr

Pegase : D-21-021509

Paris, le

23 AOUT 2021

Madame la Contrôleure Générale,

Par courrier du 9 mars 2021, vous sollicitez mes observations sur le rapport qui fait suite à la visite réalisée du 9 au 13 mars 2020 au Centre Hospitalier de Brest, sur le site de Bohars. Ce rapport a retenu toute mon attention et je vous en remercie.

Les conclusions des contrôleurs ont été portées à la connaissance des services relevant du Ministère des Solidarités et de la Santé, et tout particulièrement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne dont relève territorialement cet établissement.

Dans votre rapport, vous soulignez plusieurs bonnes pratiques de l'établissement, comme la mise en place d'un module de formation portant sur les soins sans consentement, destiné aux infirmiers et aux cadres de santé, qui permet d'améliorer l'information donnée aux patients et d'harmoniser les pratiques au sein du pôle de psychiatrie, ou l'information préalable aux patients bénéficiant d'un programme de soins ambulatoires, ce qui leur permet d'exercer pleinement leurs droits. L'ARS veillera à la diffusion de ces bonnes pratiques.

Vous relevez également certains projets visant à améliorer la qualité des prises en charge comme le portage régional du dispositif Vigilans ayant pour objectif la prévention des récidives suicidaires ou la création d'une unité mobile de géronto-psychiatrie.

Cependant, votre rapport appelle l'attention sur une organisation et des conditions de prise en charge non respectueuses des droits fondamentaux des patients hospitalisés, bien que l'établissement dispose de moyens financiers et humains suffisants pour offrir une prise en charge de qualité.

Les principales problématiques pointées concernent le recours aux mesures d'isolement et de contention et les modalités de prises en charge des personnes détenues hospitalisées en psychiatrie. De nombreuses recommandations sont formulées afin d'améliorer les pratiques, comme l'arrêt immédiat de l'utilisation des trois chambres d'isolement situées dans les unités de Kelenn, Al Ann et en pédopsychiatrie et de la chambre dite de contention dans l'unité Ar Brug, jugées indignes. Par ailleurs, les décisions de mise en isolement doivent être prises suite à l'évaluation clinique de l'état psychiatrique du patient et non en fonction de son statut juridique d'hospitalisation. L'ARS Bretagne veillera à ce que les recommandations relatives aux pratiques d'isolement et de contention soient scrupuleusement suivies dans le cadre de la récente politique régionale d'analyse, de suivi et de prévention du recours à l'isolement et à la contention et de l'entrée en vigueur de l'article L. 3222-5-1 du Code de la santé publique (CSP) issu de l'article 84 de la LFSS 2021. L'ARS sera particulièrement vigilante sur l'utilisation de ces mesures uniquement en dernier recours, dans le respect de la dignité du patient, et sur la bonne tenue du registre. Il est notamment prévu que le registre d'isolement et de contention soit renseigné lisiblement avec les différents items exigés et que le recueil des mesures de contention soit intégré au registre.

Madame Dominique SIMONNOT
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

Le programme de reconstruction du site de Bohars, qu'accompagne de manière volontariste l'ARS Bretagne et qui est prévu de février 2022 à décembre 2025, devrait permettre d'améliorer de façon notable les conditions d'accueil et d'hébergement des patients.

L'ARS Bretagne a par ailleurs demandé à l'établissement d'établir un plan d'actions intégrant vos recommandations dans son projet médico-soignant en cours d'élaboration.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Générale de l'Offre de Soins

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Katia JULIENNE